

Compte rendu de la réunion de conseil municipal  
du 5 juin 2023

Présent (s) : 10

Absent (s) : 1

pouvoir(s) : 1

Mesdames : Carole Babel, Bénédicte Courtier, Audrey Duchesne, Laurence Lavigne, Pascaline Le Fresne.

Messieurs : Thierry Tavernier maire, Patrick Février, Jean-François Grosmangin, Gilles Mancier, Jacques Bourrut-Lacouture.

Absent (s) : M. Youssef Alibouch

Votant (s) : 11

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 20h18. (La réunion débute en retard du fait de la durée de celle du CCAS précédente, plus longue que prévu).

01-Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 24 mai 2023.

02-Monsieur le maire présente le compte administratif de la commune 2022, il explique que la commune a beaucoup de trésorerie «dehors» dont les dossiers devraient être traités rapidement, (subventions, FCTVA...)

03- Le CA est voté : 1 abstention  
10 voix pour.

Au vu des difficultés rencontrées pour l'élaboration des budgets Monsieur le maire propose une réunion préparatoire avec les conseillers volontaires en fin d'année 2023, le but étant de fixer les objectifs 2024 et faire le bilan 2023. Il sera sûrement nécessaire de procéder à des décisions modificatives afin d'ajuster le budget pour prendre en compte les dotations définitives.

04- Monsieur le maire présente et explique le budget primitif 2023.

Assainissement :

Monsieur le maire réexplique l'augmentation du prix de l'eau en rapport avec les travaux effectués, auxquels il faudra ajouter l'augmentation de la surtaxe lors de la signature de la DSP. Il indique qu'il souhaite attendre les résultats «eau potable» signés par la CCPV dans le cas où la SAUR ne serait pas retenue. En effet si cette société devait être amenée à fermer ses bureaux de Crépy en Valois, il en résulterait des délais d'interventions augmentés.

-Budget assainissement

Monsieur le maire reconnaît qu'il aurait fallu augmenter régulièrement la part communale afin de rendre moins brutale cette augmentation. Il indique que la CCPV devrait reprendre la compétence Assainissement en 2026. Le remboursement de TVA est actuellement du fait de l'antériorité de notre contrat d'affermage assuré par la SAUR, il devrait intervenir dans les 6 mois suivant les travaux. Monsieur le maire indique que la station d'épuration fonctionne mieux depuis les travaux.

05- Monsieur le maire présente le compte administratif 2022.

Monsieur Jacques Bourrut-Lacouture demande un éclaircissement quant au prêt de 200.000€. Monsieur le maire lui indique que l'annuité devrait être de 16.000€/an, il indique par ailleurs qu'un remboursement anticipé pourrait intervenir en fin de travaux sans pour autant changer significativement le montant de l'annuité.

06- Le CA ainsi que le budget sont votés : à l'unanimité 11 voix/11.

07-Monsieur Harteel a signé les plans pour l'échange de parcelles, la SAFER a indiqué le prix à l'hectare. Le CCAS a voté la délibération autorisant Monsieur le maire à procéder à l'échange et à la vente sur la base de 14 .000€/hectare.

Fin de séance 21h30.  
Le Maire Thierry Tavernier